

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2016

---

NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES  
ET LES ACTIFS - (N° 3600)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE164

présenté par  
M. Blein, rapporteur

### ARTICLE 24

À la seconde phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« est effectuée sous la forme d'un hébergement des données par le service en ligne associé au compte personnel d'activité »

les mots :

« s'effectue par transmission du document au service ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.